



ÉGLISE SAINT-JÉRÔME

Site : <http://www.sanctuaire-saintjerome-toulouse.fr/>

Tél. sacristie : 05 61 12 29 08
Tél. presbytère : 05 34 33 70 19

Mail : eglise.saint-je-rome@orange.fr

Messes du lundi au samedi
8h 15, 12h 15 et 18h 15

Messes du dimanche
8h 30, 10h 30, et 18h 15

Accueil pour les confessions :
Du lundi au samedi
15h 00 - 18h 00

Et le dimanche avant les messes

Le P. Lizier de Bardies, recteur
tient une permanence
d'accueil dans la sacristie
le mercredi de 15h 30 à 18h 00

CALENDRIER

Lundi 17 juin
Bx JOSEPH-MARIE CASSANT
Vendredi 21 juin
St LOUIS DE GONZAGUE
Samedi 22 juin
St JEAN FISCHER ET THOMAS MORE
Dimanche 23 juin
FÊTE DU SAINT-SACREMENT
Eglise Saint-Jérôme
17h 00 Adoration
et Salut au Saint-Sacrement
Messe à 18h 15

LECTURE PARTAGÉE de la Lettre du
pape François sur la sainteté :
« LA JOIE ET L'ALLÉGRESSE »
Lundi 17 juin à 17h 45
au Centre pastoral (7 r. Pélissier) :

TOULOUSE
Monastère Sainte Claire
Dimanche 16 Juin 2019 à 17h30
CONCERT EXCEPTIONNEL
En Souvenir de Yehudi MENUHIN



par la violoniste
Natacha Triadou

*"J'ai été si impressionné par son jeu... elle apportera un grand crédit à la culture en France."
Lord Yehudi MENUHIN*

www.natachatriadou.com

Voyage musical commenté avec des
oeuvres de BACH, KREISLER, PIAZZOLLA,
YSAYE, BARTOK, PAGANINI...

Entrée : 10€ - gratuit pour les - de 12 ans

Monastère des Clarisses - 216, avenue Saint-Exupéry - 31400 Toulouse
Tél. 05 61 20 43 05

© 2019 - ne pas pour un usage public

ÉGLISE ST-JÉRÔME

16 juin 2019

SAINTE TRINITÉ

BIOÉTHIQUE

P. Lizier de Bardies, Recteur

M ercredi, devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a annoncé que l'ouverture de la loi qui permettra aux femmes seules et aux couples de femmes de recourir aux techniques de procréation médicalement assistée (PMA) figurera bien dans la prochaine loi de bioéthique. Un calendrier est précisé : présentation du projet de loi en conseil des ministres fin juillet, inscription à l'Assemblée nationale fin septembre.



Depuis 25 ans ces techniques médicales consistant à manipuler spermatozoïdes et ovules pour aboutir à une fécondation et concevoir un enfant étaient réservées aux couples dont l'infertilité ou le risque de transmission d'une maladie génétique était médicalement constatés. Cette annonce du Premier Ministre très attendue par tous les défenseurs de la « PMA pour toutes », et dont l'engagement figurait dans le programme de campagne du Président de la République, a été accueillie avec enthousiasme par nombre de députés.

À ceux qui s'inquiètent des droits de l'enfant à naître est toujours opposée l'égalité des droits des femmes : mariée, célibataire, en couple homosexuel ou non, toute femme a droit à avoir un enfant. Si les seules limites à l'exercice de ce droit sont les possibilités de la science, on ne voit pas où pourrait s'arrêter cette marchandisation de l'enfant. Et pour ce qui est de l'égalité, il est évident (la Manif pour tous en avait bien prévu), on ne voit pas au nom de quoi on refuserait maintenant aux couples d'hommes, voire aux hommes célibataires, le droit d'avoir un enfant en louant le ventre d'une femme. Le marché existe, on peut même choisir les qualités génétiques de l'ovule destiné à être implanté...

L'Église peut bien multiplier les mises en garde pour le bien de l'enfant, le bien du couple et de la famille, et donc pour le bien de la société, contre l'individualisme et le relativisme ambiants. Les évêques – pour ne parler que d'eux – peuvent bien multiplier et proposer des réflexions bioéthiques et philosophiques de grande qualité. Ce n'est pas les crimes ou scandales sexuels de membres du clergé, ni l'opposition marquée de la presse à toute référence morale religieuse, qui rend la parole de l'Église inaudible. La France n'est pas seulement déchristianisée, l'anthropologie dominante s'est affranchie de son socle chrétien (ce qu'est une personne humaine, sa dignité infrangible, ce qui fait sa bonté et sa beauté, de quoi sont constitués le bien commun et le lien social).

La laïcité n'est pas religieusement neutre, et l'État moderne récupère le sacré à son profit en prenant la place de Dieu comme source de la distinction du bien et du mal. Le bon et le bien sont définis au vote majoritaire. - Les chrétiens doivent-ils s'organiser en îlots préservés et s'isoler de la société, ou se disperser en celle-ci comme le levain dans la pâte au risque de s'y perdre ? Les deux courants s'opposent actuellement dans l'Église.



VERS LE QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DE LA BÉATIFICATION DE MARIE-JOSEPH CASSANT

La de la célébration de la béatification du P. Maire-Joseph Cassant, à Rome, le 3 octobre 2004, le pape Jean-Paul II dit de lui : « Le Frère Joseph-Marie a toujours mis sa confiance en Dieu, dans la contemplation du mystère de la Passion et dans l'union avec le Christ présent dans l'Eucharistie. Il s'imprégnait ainsi de l'amour de Dieu, s'abandonnant à Lui, "le seul bonheur de la terre", et se détachant des biens du monde dans le silence de la Trappe. »

Joseph Cassant naquit le 6 mars 1878 à Casseuil dans le diocèse d'Agen. Il fit ses études à l'école locale tenue par les frères de saint Jean-Baptiste de La Salle où il a laissé le souvenir d'un enfant calme et gentil.

Au noviciat, il reçut le nom de Marie Joseph, et fut placé sous la direction du Père André Malet, futur abbé du Désert, qui allait lui être d'une grande aide autant spirituelle que psychologique. Il dut apprendre le latin et se perfectionner en français en vue d'accéder à la prêtrise, objet de son vif désir. Très apprécié par ses confrères, qui disaient de lui : « Il était toujours content, c'est ce qui

faisait la beauté de sa physionomie. Tout le monde l'aimait et l'estimait. Il souriait toujours. », il prononça ses vœux solennels le 24 mai 1900.

Toutefois, ses études lui étaient pénibles. Il se heurtait à la dureté de son professeur de théologie qui se moquait ouvertement de son manque de mémoire et de ses difficultés d'apprentissage. Sa volonté, soutenue par sa foi profonde, et sa confiance inébranlable dans sa vocation, ne faiblit pourtant pas, aidée par le Père André auquel il obéissait fidèlement.

Joseph Marie réussit ses examens, et fut ordonné prêtre le 12 octobre 1902. Mais la maladie qui l'emportera commençait à le miner. Au lendemain de son ordination, il dut retourner dans sa famille pour se reposer.

De retour au monastère, son état de santé empira. Un autre moine observa que : « Couché, il étouffe ; des escarres profondes rendent douloureuses la position assise ; l'enflure des jambes et la faiblesse ne lui permettent pas de rester debout. Il se tient comme il peut dans un fauteuil où toute situation est inconfortable ».

Il mourut le 17 juin 1903, en disant : « Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie. ».
(source : Wikipédia)

Ce lundi 17 juin 2019 à l'Abbaye Sainte-Marie du Désert à l'occasion de la fête du Bienheureux Marie-Joseph Cassant

**Messe à 11h00
présidée par Mgr Maurice Gardès,
archevêque d'Auch
Suivie d'une procession à la Crypte**



PROFANATION D'UNE CENTAINE DE TOMBE D'UN CIMETIÈRE TOULOUSAIN

« Ces dégradations ont été relevées en plusieurs endroits du cimetière. Une tombe a été éventrée. Pour le reste, les dégradations ne portent pas sur les tombes elles-mêmes mais sur les ornements annexes : crucifix, colonnes, vases et bacs à fleurs, plaques de souvenirs qui ont été renversés et brisés. Il y a eu un ciblage sur les crucifix qui ont été brisés et c'est quelque chose qu'on n'a jamais vu ici » déclarait le jour-même le maire de Toulouse.

L'archevêque a pour sa part fait passer le message suivant : « Un certain nombre de ces tombes sont chrétiennes. La douleur est d'autant plus vive pour nous que ces profanations se sont déroulées au moment où se terminait le temps pascal, celui où les chrétiens fêtent la mort et la Résurrection du Christ. Particulièrement choqué et attristé, je demande, nous demandons que les symboles de notre foi soient respectés. Nous rappelons le droit de chacun à une sépulture décente et le droit des vivants à pouvoir se recueillir sur leurs tombes. Nous demandons que toute la lumière soit faite sur ces actes inacceptables et incompréhensibles. »

+ fr. Robert Le Gall,
Archevêque de Toulouse

1 - PEUPLES, CRIEZ DE JOIE et bondissez d'allégresse : Le Père envoie le Fils manifester sa tendresse ; Ouvrons les yeux : Il est l'image de Dieu Pour que chacun Le connaisse.

2 - Loué soit notre Dieu, source et parole fécondes : ses mains ont tout créé pour que nos cœurs Lui répondent ; Par Jésus-Christ, Il donne l'être et la vie: En nous sa vie surabonde.

3 - Loué soit notre Dieu, qui ensemence la terre d'un peuple où son Esprit est plus puissant que la guerre ; En Jésus-Christ la vigne porte du fruit Quand tous les hommes sont frères.

JE VOUS AI CHOISIS, JE VOUS AI ÉTABLIS, pour que vous alliez et viviez de ma vie. Demeurez en moi, vous porterez du fruit ; je fais de vous mes frères et mes amis.

2. Contemplez mes mains et mon cœur transpercés ; accueillez la vie que l'Amour veut donner. Ayez foi en moi, je suis ressuscité, et bientôt dans la gloire, vous me verrez.

3. Recevez l'Esprit de puissance et de paix ; soyez mes témoins, pour vous j'ai tout donné. Perdez votre vie, livrez-vous sans compter ; vous serez mes disciples, mes bien-aimés

4. Consolez mon peuple ; je suis son berger. Donnez-lui la joie dont je vous ai comblés. Ayez pour vos frères la tendresse du Père, demeurez près de moi, alors vous vivrez.